



Bruxelles, le 8 décembre 2020

Communiqué de presse

Un nouveau plan de mobilité autour du Bois de la Cambre

Suite à la 8^e réunion de concertation entre la Ville, les communes d'Ixelles, de Watermael-Boitsfort, d'Uccle, de Linkebeek et de Rhode Saint-Genèse ainsi que de la région bruxelloise, il a été décidé de tester un nouveau plan de mobilité autour du Bois de la Cambre et ce, dès le 14 décembre 2020.

Mise en place à partir du 14 décembre

- Maintien la circulation routière en **double sens sur l'avenue de Diane, du lundi au samedi**, entre l'avenue Louise et l'avenue de la Belle Alliance, avec une seule bande de circulation dans le sens nord-sud et deux bandes de circulation dans le sens sud-nord ;
- Instaurer un accès de la boucle sud depuis la Drève de Lorraine vers l'Avenue Franklin Roosevelt, en mettant le tronçon avenue de Boitsfort-avenue du Brésil en double sens, **du lundi au vendredi**, sans restriction d'horaire, avec une seule bande de circulation en direction de l'avenue Boitsfort et une seule bande de circulation en direction de la Drève de Lorraine ;
- Instaurer sur l'avenue de Boitsfort une bande bus à partir du Sentier des écureuils, en direction de la Drève de Lorraine. Une bande bus est également instaurée en direction de l'avenue du Brésil, à mi-parcours sur l'avenue de Boitsfort à partir du sentier des écureuils jusqu'à l'avenue du Champs de course
- Mise en place sur l'avenue de Boitsfort, du côté du Bois, **une piste cyclable bidirectionnelle** ;
- Maintien de la fermeture à la circulation l'avenue du Panorama, l'avenue de Groenendael et l'avenue de la Sapinière ;
- En dérogation aux mesures précitées, **fermer la boucle sud durant les congés scolaires officiels communs aux deux communautés linguistiques, sauf durant les vacances d'été où la dérogation est applicable du 15 juillet au 15 août**. Le bus 41 peut accéder à la boucle sud du lundi au vendredi durant les congés scolaires officiels communs aux deux communautés linguistiques.
- En dérogation aux mesures précitées, **fermer toutes les rues du Bois de la Cambre à la circulation les dimanche et durant les jours fériés légaux**.
- Les deux poches de stationnement restent en tout temps accessibles via l'avenue de Belle-Alliance et l'avenue de l'Orée;

Au-delà de la mise en place du plan, les partenaires s’engagent à :

- Sélectionner un bureau d’étude après la publication d’un cahier des charges soumis aux règles relatives à l’attribution des marchés publics et transmis à l’ensemble des communes limitrophes bruxelloises ainsi que choisi par un jury composé d’un représentant de chacune de celles-ci. Outre des études de mobilité, ce bureau sera également chargé d’un aspect de participation et de concertation
- La Mise en place par La Région des contrats locaux de mobilité en collaboration avec les communes pour l’exécution de Good Move dans les quartiers et que dans ce cadre, pour la zone du Bois de la Cambre, la Région, la Ville et les communes impliquées s’inscriront dans une procédure similaire de concertation des habitants et des acteurs de la zone prévue par le Contrat Local de Mobilité (CLM) ;
- Favoriser la collaboration entre les Zones de police Bruxelles-Capitale Ixelles et Uccle/W-B et Auderghem afin que toutes les mesures mises en place puissent faire l’objet de concertation et de suivi
- Evaluer l’effectivité des comptages automobiles seulement lorsque le télétravail ne sera plus obligatoire sur décision du Fédéral.

